



AVIS PUBLIC

RELATIF AU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

En conformité avec l'article 176.1 du Code municipal, avis est par le présent donné, par la soussignée, que le rapport financier du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le trente et un décembre deux mille vingt et un (31 décembre 2021) sera déposé lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 21 mars 2022.

DONNÉ à Labelle, ce dixième jour de mars deux-mille-vingt-deux (10 mars 2022).

La greffière-trésorière et directrice générale,

Claire Coulombe